Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 027-200058246-20260915-D2026_09_15_73-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRETEUIL
COMMUNE DE BRETEUIL

2026/73 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

DATE DE CONVOCATION :
09 septembre 2026
DATE D'AFFICHAGE :
09 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 25
Absents non représentés : 2
Absents représentés par pouvoirs : 2
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie NOEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. KROLIK Jean-Emile est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	NOEL Nathalie	X	
ADJOINTS	AMIGON Claude	X	
	BLIN Gwénola	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	GOURDEAU Camille	X	
	HORAIST Philippe	X	
	LEBERTRE Nathalie		Absente/excusée Pouvoir à BLIN Gwénola
CONSEILLERS	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	DENIS Françoise		Absente/excusée Pouvoir à KROLIK Jean-Emile
	KROLIK Jean-Emile	X	
	CHATEAUGIRON Gilles	X	
	BELLIARD Josette	X	
	CLEMENT Ludovic	X	
	JEROME Olivier	X	

	NOMS	Présents	Absents/excusés
CONSEILLERS	LOUVARD Céline	X	
	ARSENDEAU Caroline		Absente/excusée Pouvoir à HEURTEBISE Karine
	LETERTRE Karine	X	
	FLET Mickaël	X	
	THIBAULT Antoine	X	
	HEURTEBISE Karine		Absente/excusée
	BOISSIERE Serge	X	
	PAYS Louisa	X	
	VANDEWALLE Alice	X	
	LONGLUNE Thomas	X	
	CAVALLARO Eulalie	X	
	DUPREZ Sylvie	X	
	GUEUR Frédéric	X	
	LENEVEU Vincent	X	
	CHAPON Véronique	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE

Madame le Maire présente le rapport n°5.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'une réflexion devait être menée sur l'organisation de l'ouverture et de la fermeture journalière de certains sites : sanitaires publics, cimetière…
En effet, cette mission doit être accomplie sur des horaires parfois atypiques (tous les soirs en période estivale vers 20h00, ainsi que tous les dimanches et jours fériés de l'année).
La mission est actuellement réalisée par un agent titulaire à temps non complet, qui réalise par ailleurs, d'autres missions à des horaires plus classiques.

Cette organisation peut poser des difficultés lorsque l'agent dédié est absent.
Une solution provisoire a été mise en place en octobre 2025 le temps de trouver une organisation adaptée.
Madame le Maire indique que le travail n'a pas pu être mené à terme et propose de prolonger d'une année le poste de vacataire chargé d'assurer l'ouverture et la fermeture des différents lieux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires sous réserve de respecter les 3 conditions suivantes :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la Collectivité,
- rémunération attachée à l'acte.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer des missions d'ouverture et fermeture de divers lieux de la Commune lors des absences de l'agent titulaire qui en est chargé.

Une vacation dure 40 minutes et a pour objet l'ouverture ou à la fermeture des lieux ouverts au public (cimetière, sanitaires publics…). Chaque vacation sera rémunérée au taux de 12,75 euros brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité :

• **D'AUTORISER** Madame le Maire à recruter un vacataire pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027.

• **DE FIXER** la rémunération à 12,75 € brut par vacation.

• **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

• **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :
Madame le Maire,

Nathalie NOEL

COMMUNE DE BRETEUIL EURE

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 18/09/2026
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 18/09/2026
LE MAIRE

COMMUNE DE BRETEUIL EURE

Madame le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État